

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20654**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT de la spécialité Informatique est un technicien supérieur capable de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs.

Les activités du titulaire du DUT Informatique sont très diverses et correspondent au cycle de vie des logiciels :

partant de la demande du client, il assiste le concepteur d'applications informatiques dans la phase d'analyse du projet ;

il développe les logiciels, en assure la validation, le suivi et la maintenance ;

il paramètre et adapte des progiciels ;

il rédige les documentations techniques des logiciels ;

il développe, installe, administre et maintient les systèmes et réseaux informatiques.

À l'issue de la formation, l'informaticien diplômé assure ses missions de manière autonome. Il peut être, dans le cas d'un service ou d'une entreprise de taille importante, sous la direction d'un chef de projet.

Analyse d'une solution informatique

- Analyser une solution informatique (besoins du client, cahier des charges fonctionnel, spécifications techniques et fonctionnelles) et proposer des correctifs, des mises en conformité techniques, etc.

- Contribuer à l'évaluation des charges, des risques et des moyens et planifier la réalisation d'une commande, d'un projet informatique

- Contribuer à la sélection des fournisseurs/prestataires, à la négociation des conditions du contrat et contrôler la réalisation de l'intervention, des produits, etc.

Conception technique d'une solution Informatique

- Déterminer des choix d'architecture logicielle et d'infrastructure et sélectionner les technologies : matériels, logiciels, configurations

- Réaliser une documentation technique

- Concevoir une application (données, traitements)

Réalisation d'une solution informatique

- Implémenter la solution avec les langages et technologies retenus

- Développer une application notamment en lien avec une base de données

- Intégrer les composants informatiques

- Contribuer à la supervision et à la coordination des études ou développements et des réalisations informatiques

Tests de validation d'une solution informatique

- Concevoir et réaliser des phases et procédures de tests techniques et fonctionnels d'une solution informatique

- Accompagner le processus pendant la validation

Exploitation et maintenance d'une solution informatique

- Mettre en production des solutions logicielles dans un environnement d'exploitation

- Maintenir une application

- Mettre en place les procédures techniques et mettre en œuvre les outils de surveillance de la solution informatique, réaliser la

documentation de production du logiciel, participer au support technique et à la formation des utilisateurs

Élaboration de diagnostics quantitatifs et qualitatifs, support technique du logiciel

- Contribuer à la conduite du changement

- Mettre en place des outils de compte-rendu (reporting)

- Définir des procédures pour mettre en place le processus d'assistance

- Manager et animer un groupe de support technique, collecter des informations permettant de faire évoluer la solution informatique

Administration de systèmes, de logiciels et de réseaux

- Administrer un système, un site Web, un SGBD, un SIAD

- Mettre en place les procédures techniques et mettre en œuvre les outils d'exploitation, d'utilisation et de sécurité des équipements informatiques

- Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services
- Analyser et étalonner des performances du système d'information et préconiser des mesures d'amélioration de la qualité et de la sécurité

- Identifier les dysfonctionnements et mettre en œuvre les mesures correctives
- Conseiller et assister des équipes dans le choix et la mise en œuvre de solutions techniques
- Contribuer à l'installation, au suivi et à l'actualisation de la configuration et de l'architecture des systèmes d'informations

Conseil et assistance technique à des utilisateurs, clients, services

- Installer et intégrer du matériel dans l'environnement de production et configurer des ressources logiques et physiques
- Gérer la sécurité, superviser et vérifier l'état des ressources informatiques, réaliser des sauvegardes et des archivages de données
- Identifier, diagnostiquer la nature et l'origine des incidents et mettre en œuvre les mesures correctives
- Déclencher ou planifier des interventions de maintenance et contrôler la conformité des interventions d'exploitation/production

des ressources informatiques

Compétences transversales / complémentaires à l'ensemble des activités

Les titulaires du DUT Informatique sont compétents sur le plan technologique et méthodologique, en matière de raisonnement et de modélisation mathématiques.

Ils connaissent l'environnement socio-économique dans lequel ils exercent leur profession, possèdent une bonne culture générale. Ils sont aptes à veiller à l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité et des normes environnementales.

Ils sont aptes à la communication avec leur environnement professionnel, rédigent et interprètent des documents professionnels, y compris en langue anglaise.

Ils sont capables de rechercher et de partager l'information technique et plus généralement d'assurer une veille technologique mais aussi capables de respecter les normes et chartes graphiques, les chartes d'usage et les chartes de confidentialité.

Ils sont à même de travailler en équipe projet, en utilisant des outils collaboratifs, dans le respect des cahiers des charges et, de manière évolutive ou adaptative, dans le cadre d'un processus itératif. Ils sont capables de gérer un projet en respectant les délais et les contraintes économiques à l'aide d'outils de gestion de projets.

Leurs compétences de communication comme de rédaction leur permettent de s'adresser à des non-spécialistes dont ils sont à même de reformuler les demandes et auprès de qui ils assurent des missions de conseil et de formation lors de la mise en place ou de la maintenance de solutions informatique. Ils sont également amenés à participer à la rédaction et à la mise à jour des documents associés à la solution informatique, tels le cahier des charges ou les documentations techniques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs sont concernés par les activités relevant de la communication et de l'informatique et sont sources de nombreux emplois pour les techniciens MMI. Il a vocation à travailler dans les services techniques ou généraux de communication de tout type d'organisation ou en qualité de prestataire de service. Au sein d'une petite structure il pourra prendre en charge un projet de sa conception à sa réalisation et son déploiement (informatique, infographie, web design, audiovisuel, communication, etc.).

Il pratique ses activités en autonomie totale ou partielle, en responsabilité partagée au sein d'une équipe ou en responsabilité individuelle, selon la taille du service ou de l'entreprise.

Domaines d'activités

- les services de communication,
- le domaine des médias,
- les secteurs de la formation,
- les services marketing,
- le domaine de l'audiovisuel,
- les services informatiques,
- le domaine culturel,

Organisations et entreprises

- agences de création de sites internet,
- agences de conception multimédia,
- agences de communication,
- agences de création audiovisuelle,
- agences de publicité,
- organisations publiques et privées,
- travailleurs indépendants.

Le diplômé MMI exerce des fonctions très diverses et en rapide évolution (liste non exhaustive) : chargé de communication, chargé de veille technologique et stratégique, gestionnaire de communauté, web marketeur, web designer, web réalisateur, référenceur, intégrateur multimédia, réalisateur multimédia, infographiste 2D/3D, concepteur intégrateur internet, animateur 2D/3D, développeur multimédia, administrateur de réseaux, designer d'interactivité, assistant chef de projet multimédia, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1101 : Animation de site multimédia

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les quatre semestres, valorisés chacun à hauteur de 30 crédits européens, sont constitués des unités d'enseignement suivantes :

UE 11 : Bases de l'informatique (17 ECTS)

- UE 12 : Bases de culture scientifique, sociale et humaine (13 ECTS)
 UE 21 : Approfondissements en informatique (16 ECTS)
 UE 22 : Approfondissements en culture scientifique, sociale et humaine (14 ECTS)
 UE 31 : Informatique avancée (12 ECTS)
 UE 32 : Culture scientifique, sociale et humaine avancées (12 ECTS)
 UE 33 : Méthodologie et Projets (6 ECTS)
 UE 41 : Compléments d'informatique (10 ECTS)
 UE 42 : Compléments de culture scientifique, sociale et humaine (8 ECTS)
 UE 43 : Mise en situation professionnelle (12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants- chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles avec le Québec du 21 juin 2011

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté modifié du 26 juin 1967

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret modifié du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 7 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Informatique

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT (<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>).

Autres sources d'informations :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Autres sources d'information :

[Ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)

Lieu(x) de certification :

Chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Dans les versions antérieures à 2005, le Programme Pédagogique National du DUT Informatique définissait des options : Génie Informatique, Systèmes Industriels, Imagerie Numérique.

À partir de 2005, les options ont été supprimées.

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT informatique :

arrêté du 10 août 2005